© Drogues Info Service - 13 octobre 2026

Vos questions / nos réponses

Drogues en Tchekoslovaquie

Par Alcool Info Service Postée le 22/12/2009 12:42

> Bonjour,
>
> j'ai cru comprendre à la lecture de certains articles de preese que la Tchekoslovaquie avait dépénalisé la détention de petites quantités de drogues, y compris héroïne et cocaïne ?? Est ce que cette information est exacte, elle a en tous cas été peu médiatisée...

Mise en ligne le 22/12/2009

Bonjour,

Nous vous confirmons cette information qui a été publiée par l'Agence France Presse le 14 décembre 2009. Voici le détail de l'article :

"Le gouvernement tchèque a annoncé lundi sa décision d'autoriser la possession de petites quantités de drogue allant jusqu'à 1,5 gramme d'héroïne, un gramme de cocaïne ou 15 grammes de marijuana.

Le nouveau règlement présenté par la ministre de la Justice Daniela Kovarova autorise aussi la possession de cinq grammes de haschisch et de cinq doses de LSD sous forme notamment de comprimés, capsules ou cristaux.

Jusqu'à présent, la loi autorisait la possession de "petite quantité de drogue", sans aucune autre précision. Il y a quinze jours, le gouvernement tchèque a autorisé les gens à planter jusqu'à cinq pieds de chanvre indien, de coca ou de cactus contenant de la mescaline, et à posséder jusqu'à 40 champignons hallucinogènes. Pour lutter contre le dopage dans le sport, le gouvernement a décidé d'autoriser la possession uniquement d'une seule dose d'un type d'anabolisants."

Cette nouvelle loi doit prendre effet au 1er janvier 2010.

Il est à noter que ces produits restent illégaux, mais leur détention ou leur culture, dans les limites indiquées ci-dessus, est désormais passible d'une simple amende.

Au-delà de ces quantités, la détention de ces drogues peut être punie d'un à deux ans d'emprisonnement, ou plus si elle est assimilée à du trafic.

Bien cordialement.